

rendus au pied du mur, forcés souvent par la justice, que beaucoup d'entre eux se décident à donner une bagatelle de quelques chelins qu'on exige d'eux, on dirait que nos malheureux compatriotes ne sentent pas généralement l'importance de l'éducation pour leurs enfants et qu'ils doutent que les légers sacrifices pécuniaires qu'on les force de faire soient compensés par le développement de l'intelligence de leurs familles.

De plus, et c'est la base du mal, nos corporations scolaires sont si mal constituées, la plupart de nos commissaires d'école sont si peu entendus, si peu habiles, si peu énergiques, et surtout, si indifférents sur le sort de l'instituteur, qu'ils ne craignent point, dont ils se moquent souvent, qu'ils traitent en esclave, et qu'ils préfèrent invariablement sacrifier et rendre malheureux plutôt que de s'attirer la vengeance de quelque individu dont, par crainte ou par intérêt, ils ménagent la susceptibilité, que nous ne devons pas nous étonner de voir le triste résultat dont on se plaint. Tout notre étonnement doit être plutôt de voir qu'avec de semblables exécuteurs de la loi, de semblables nullités qui se plaisent à semer les difficultés sur la route déjà si pénible de l'éducation, cette cause ait pu prendre une extension aussi grande que celle que nous lui voyons aujourd'hui, et trouver de généreux apôtres, de dévoués missionnaires pour la répandre.

Mais si nous sommes forcé d'avouer que le contribuable à la campagne est généralement opposé au paiement régulier de la cotisation et de la rétribution mensuelle ; s'il est reconnu qu'on ne peut compter ni sur leur bonne volonté, ni sur la fermeté des commissaires généralement trop faibles (quelques belles exceptions ne font que confirmer la règle), il faut alors rechercher quelque moyen plus persuasif, il faut essayer de faire parler la voix de l'intérêt, si puissante dans nos campagnes, il faut enfin prendre une résolution quelconque, mais décisive, si nous ne voulons pas arrêter complètement l'essor si beau qu'a déjà pris l'éducation, en décourageant l'instituteur et le forçant de rechercher ailleurs une position plus en rapport avec les efforts et les sacrifices qu'il a dû faire pour se procurer une bonne éducation.

Certainement que le moyen le plus sûr d'amener une prompt solution à cette question serait d'obtenir de la Législature une loi plus sévère, forçant, sous les pénalités les plus rigoureuses, commissaires et contribuables à remplir leurs devoirs respectifs ; mais outre que l'on peut être assuré que nos législateurs se refuseront indubitablement à voter une loi directement opposée à la volonté et au désir de leurs constituants et qui

compromettrait fortement leur position l'esprit du siècle est, et avec raison, complètement opposé à ces lois de coercition et de rigueur.

D'ailleurs, si la loi telle que nous la possédons, était bien exécutée, peut-être serait-elle suffisante, peut-être serait-il possible d'avoir des commissaires, sinon véritablement amis de l'éducation et de l'instituteur, pleins de zèle pour remplir leur importante charge, du moins forcés de paraître tels.

Pour obtenir ce résultat, tout notre espoir de succès doit alors reposer sur la volonté complète et puissante de l'honorable surintendant de l'éducation et sur la coopération active et sincère de MM. les inspecteurs qui, eux, comme chargés du fonctionnement de la loi d'éducation, doivent avoir, en conséquence de leurs pouvoirs, une autorité directe sur les commissaires, et posséder des moyens efficaces de faire agir les plus récalcitrants.

Nous croyons l'honorable surintendant assez sincère ami de l'éducation pour espérer qu'en lui représentant notre position, il serait disposé à forcer les commissaires à remplir les devoirs de la charge qu'ils ont acceptée, sous la menace, par exemple, de retenir une partie de l'octroi accordé à chaque paroisse, les rendant responsables de la perte qu'éprouverait la paroisse par leur négligence.

Que MM. les inspecteurs, de leur côté, s'occupent dans leurs visites, d'une manière toute spéciale, du paiement régulier des instituteurs, qu'ils s'informent de la manière dont chaque maître perçoit son modique salaire, qu'ils voient à ce que l'instituteur ne soit pas l'objet d'une honteuse spéculation de la part des commissaires eux-mêmes, (témoin ce commissaire qui retardait autant que possible le paiement du maître de sa paroisse, afin que ce dernier pût acheter chez lui, à un prix exorbitant, des effets faciles à obtenir ailleurs à un prix raisonnable, mais avec argent comptant), qu'ils forcent enfin les commissaires à faire payer les contribuables qui retardent volontairement, ou qu'ils les dénoncent à l'honorable surintendant, qui retiendra une partie de l'octroi accordé à leur municipalité.

Voilà comment nous pourrions améliorer notre triste position ; c'est par de semblables moyens obtenus par la vigueur et l'énergie que nous obtiendrons le remède à un mal dont nous nous plaignons depuis longtemps et que notre apathie menace de laisser devenir incurable.

Notre défaut capital est de nous plaindre beaucoup et de ne pas chercher les moyens de sortir de cet état misérable, ce qui nous manque donc, ce qu'il nous faut acquérir, c'est une énergie profonde, continue, c'est